



District Côte d'Opale de Football

Commission Départementale de l'Arbitrage

- GUIDE DE L'ARBITRE -





Commission de District de l'Arbitrage



Organigramme CDA Côte d'Opale - Saison 2018/2019

Vice-Président Pierre DESFACHELLES Président Aymeric ANSEL

Vice-Président d'Honneur Daniel POMMERY

Secrétaire Général et Rpt Elu Patrick QUENIART Secrétaire Technique Cédric LOZINGOT

Pôle Administratif

Pôle Technique

Resp Administratif SENIORS Patrick BAILLEUL Pôle Formation et Stage Responsable ETDA Yann AUGE

Resp. Formation Initiale Karine LASALLE

Resp Administratif JEUNES Gauthier SAUVAGE

Responsable Jeunes Nicolas BUTEL Resp Très Jeunes Arbitres Thomas CAROUGE Valentin CARDON

Resp Administratif Beach Soccer Patrick QUENIART

Cap Ligue Senior/AA/JA/Fém. Yann AUGE Alexandre COUCHEY Pierre DESFACHELLES

Pôle Espoirs Nicolas BUTEL Thomas CAROUGE Sylvain BROCHE

Resp Administratif Futsal Claude DELOUX

> Responsable Futsal Xavier DEWAELE

Responsable Beach Soccer Yann AUGE

Représentant Com. Discipline Claude DELOUX Représentant Com. Appel Patrick BAILLEUL

Responsable Féminines Karine LASALLE Responsable Assistants Patrick QUENIART

Gestion des Permanences: Bernard LAMPS - Philippe MORIN de la MARE - Claude DELOUX - Patrick QUENIART - Aymeric ANSEL

Dominique HARY - Pers. n'ayant jamais pratiqué - Marc COELEMBIER - Rep. des Educateurs Claude AGNES (Consultant) - Francis FRAMMERY (Recrutement) - Bernard LAMPS - Intendance



Commission de District de l'Arbitrage



Coordonnées et affectations de taches

Bureau Administratif

Président Aymeric ANSEL

Organisation Générale – Domaine Médical – Désignation des observations Seniors, Jeunes, Assistants

286 rue du Pipestraque - 62570 HELFAUT

: 06.08.89.83.40 Mail: aansel@cotedopale.fff.fr

Pierre DESFACHELLES

Vice-Président

Vérification et Envoi Observations centraux – Pôle Formation et Stage - Cap Lique – Intérim Présidence 25 Résidence « La Forêt » - 62126 CONTEVILLE les BOULOGNE

② 03.21.83.29.09 - 🛢 : 06.74.19.62.77

Mail: pierre.desfachelles@orange.fr

Patrick QUENIART Représentant élu des Arbitres / Secrétaire Général

Suivi administratif des arbitres (Adresse, Tél, Mail, RIB...) – Gestion des indemnités d'arbitrage – Suivi des absences et Désistements suite pointage district – Demande d'Explication aux arbitres suite absences et désistements – Centralisation des Certificats Médicaux - Rédaction notes, documents administratifs et PV de la CDA - Envoi des Différents documents rédigés aux arbitres, membres de CDA, et observateurs - Désignation Matches amicaux et tournois Boulogne/mer - Responsable Pôle Assistant – Désignation Beach Soccer -60, rue Marcel SEMBAT – 62230 OUTREAU

(a) : 06.64.49.47.97

Mail: pqueniart@cotedopale.fff.fr

Cédric LOZINGOT

Secrétaire Technique

Convocation des arbitres aux différents rassemblements – Suivi des excusés et des absences aux rassemblements (lien avec Patrick) - Compilation et envoi des notes aux arbitres et à la CDA - Suivi technique de l'effectif (Module DTRA/DTA...)

7 Place Leo Lagrange - 62130 ST POL SUR TERNOISE

: 06.76.54.37.64

Mail: clozingot@cotedopale.fff.fr

Patrick BAILLEUL

Pôle Désignations SENIORS

Mise à jour Foot2000 SENIORS (données indisponibilités, compétitions autorisées, modalité de désignation)-Représentation CDA à la Commission Appel

3, rue Valentine Pépe – 62179 WISSANT

: 06.45.19.90.85

Mail: pbailleul@cotedopale.fff.fr

Gauthier SAUVAGE

Pôle Désignations JEUNES

Mise à jour Foot2000 JAD (données indisponibilités, compétitions autorisée, modalité de désignation) – Formation FMI et Gestion des problématiques d'accès My FFF

44 rue Jules Caron – 62380 ELNES

06 64 10 09 06

Mail: gsauvage@cotedopale.fff.fr

Claude DELOUX

Pôle Désignations FUTSAL

Mise à jour Foot2000 Futsal- Désignation des observateurs Futsal - Demande d'explication suite sollicitation District toutes compétitions (Discipline, Erreur Feuille de Match (score, ...)...) - Désignation Matches amicaux et tournois St Omer - Représentation CDA à la Commission Discipline

34 A rue des Bruyères – 62120 RACQUINGHEM

(2) 03.21.95.99.73 - (a) 06.82.33.58.17

Mail: claude.deloux@orange.fr



Commission de District de l'Arbitrage



Yann AUGE

Responsable Pôle Formation et stages

Responsable Technique Beach Soccer - Représentation CDA à la Commission Technique

39 rue Madare -62360 SAINT ETIENNE AU MONT

06.32.41.01.38 Mail: auge.yann@orange.fr

Philippe MORIN DE LA MARE

Responsable des permanences

Désignation Matches amicaux et tournois Calais - Représentation CDA à la Commission Statut Arbitrage

59 rue du 29 juillet - 62100 CALAIS

D 03 21 36 16 75 - 06 68 43 70 52

Mail: patricia.mdlm@wanadoo.fr

Autres membres

Francis FRAMMERY

Président de la C.D.P.A

Organisation Session recrutement – Désignation des Accompagnateurs - Désignation Matches amicaux et tournois Canche/Authie

15 Chaussée St Pierre – 62170 BRIMEUX

D/fax: 03.21.86.02.57 - 1:06.87.54.24.20 Mail: frammery.francis@wanadoo.fr

Membre Consultant

16 rue Edward Wenz - 62600 BERCK/MER

06.26.51.91.41

Nicolas BUTEL

Claude AGNES

Mail: claude.agnes53@gmail.com

Pôle Espoir – Section Sports Etudes

46 bis, rue Noire - 62650 PREURES

06.74.18.43.38

Mail: Nicolas.butel0853@orange.fr

Valentin CARDON

co-Animateur Technique Très Jeunes Arbitres

Animateur Technique Jeunes Arbitres

Pôle Espoir - Section Sports Etudes

7, rue de la Baie d'Authie – 62180 WABEN

a 06.11.26.0920 Mail: cardon.valentin@orange.fr

Thomas CAROUGE

co-Animateur Technique Très Jeunes Arbitres

Pôle Espoir - Section Sports Etudes

16. ruelle Poidevin – 62600 GROFFLIERS

06.47.66.72.41 Mail: thomascarouge@orange.fr

Marc COELEMBIER

Représentant des Educateurs

18 Route D'Hucqueliers - Hameau de Toutendal — 62650 ALETTE

06.83.82.72.09 Mail: cramounabec@aol.com



Commission de District de l'Arbitrage



Alexandre COUCHEY

Pôle Formation et Stage - Cap Ligue

14, rue Saint Nicolas - Appt 10 - 62100 CALAIS

Xavier DEWAELE

Animateur technique Futsal

35, rue de Londres – 62100 CALAIS

■ 06.22.86.77.92 – Mail : dewaele.xavier@neuf.fr

Dominique HARY

Membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage

1140 rue d'Aire - 62120 BLESSY

© 03.21.88.09.18 - 06.70.25.37.88 Mail: dhary@cotedopale.fff.fr

Bernard LAMPS Intendance

48 rue du Pont Trouille - 62100 CALAIS

②/fax: 03.21.97.41.35 – 🖥 06.74.35.23.73 Mail: <u>bernard.lamps@wanadoo.fr</u>

Karine LASALLE

Animatrice technique féminines

Responsable de la Formation Initiale en Arbitrage

8, rue d'Olsberg – 62310 FRUGES

■ 06 82 93 64 44
Mail: <u>karine.lasalle@yahoo.fr</u>

Jeunes:

Membres: Mme Karine LASALLE – MM Yann AUGE – Sylvain BROCHE – Nicolas BULTEL – Valentin CARDON – Thomas CAROUGE – Pierre DESFACHELLES – Cédric LOZINGOT – Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE

ETDA:

Responsable: M. Yann AUGE

Responsable Adjoint : M. Pierre DESFACHELLES Secrétaire Technique : M. Cédric LOZINGOT

Membres: Mme Karine LASALLE (responsable Féminines et responsable Formation Initiale) – MM. Nicolas BUTEL (Responsable Jeunes) – Xavier DEWAELE (Responsable Futsal) Patrick QUENIART (Responsable Assistants) – MM Aymeric ANSEL – Patrick BAILLEUL – Sylvain BROCHE – Valentin CARDON – Thomas CAROUGE – Laurent COTE – Alexandre COUCHEY - Claude DELOUX – Gauthier SAUVAGE – Thomas VANDENBOSCHE Consultants: MM. Mickaël WIDENT – Jérôme KOWALCZUK – Reynald BONVOISIN – Fabien SAUVAGE

Équipe Formation Initiale en Arbitrage :

Responsable: Mme Karine LASALLE

Membres: MM. Aymeric ANSEL – Yann AUGE – Patrick BAILLEUL – Grégory BEN – Sylvain BROCHE – Nicolas BUTEL – Valentin CARDON – Thomas CAROUGE – Laurent COTE – Flavian DELENGAGNE – Claude DELOUX – Pierre DESFACHELLES – Francis FRAMMERY – Cédric LOZINGOT – Robin MALLIOPOULOS – Philippe MORIN DE LA MARE – Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE – Thomas VANDENBOSCHE



District de la Côte d'Opale Commission de District de l'Arbitrage



<u>Liste des Observateurs/Examinateurs</u>

autres que les membres de la Commission des Arbitres

(exceptés Mrs Dominique HARY et Marc COELEMBIER)

NOM	Prénom	Tél.	Mail
BEAUCHAMPS	Michel	06 09 70 45 03	michel.beauchamps@wanadoo.fr
BOURGEOIS	Olivier	06 26 25 43 14	oobrasserie@wanadoo.fr
BROCHE	Sylvain	07 70 49 05 89	silvinho261087@gmail.com
СОТЕ	Laurent	06 80 12 35 33	laurent.cote@sfr.fr
DARCY	Philippe	06 75 22 24 94	athedarce@aol.com
DELADIENNEE	Charles	06 72 76 91 23	charles.deladiennee00@orange.fr
DEVAUX	Alain	07 85 51 63 19	devaux-alain325@orange.fr
DROLET	Philippe	06 61 04 44 19	drolet.philippe@bbox.fr
GOLIOT	René	03 21 33 86 85	rene.goliot@gmail.com
PENIN	Jean Pierre	06 32.78.46.46	jean-pierre.penin@orange.fr
PEUVREL	Keven	06 69 25 11 94	p.keven62@yahoo.fr
PIGNON	Olivier	06 05 39 86 51	olivier.pignon1968@gmail.com
PLAYE	Freddy	06 61 84 70 92	playe.freddy@orange.fr
PORTEMONT	Aurélien	06 14 62 87 52	portemontaurelien@yahoo.fr
SAUVAGE	Nicolas	06 65 78 90 43	nsauvage@live.fr
STEENKESTE	Philippe	06 18 65 21 18	psteenk@orange.fr
VANDENBOOSCHE	Thomas	06 18 68 04 78	Vandenbossche.thomas@hotmail.fr
VARLET	Sébastien	06 99 66 01 73	sebastien.varlet@neuf.fr

Spécificité des Observateurs de la C.D.A. :

Futsal: Mrs Laurent COTE, Claude DELOUX, Xavier DEWAELE, Patrick QUENIART

Beach Soccer: Mrs Yann AUGE, Patrick QUENIART, Nicolas SAUVAGE

Mrs Philippe DARCY, Philippe DROLET, Cédric LOZINGOT, Patrick QUE-Assistant:

NIART

Commission de District de l'Arbitrage



Désignations « Seniors »

<u>Pôle désignations Compétitions « Seniors »</u>: Patrick BAILLEUL

Niveau de Désignations :

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres pour :

- Les Championnats de District
- Les Coupes de District
- Les Championnats de Lique Foot Entreprise R1
- La Coupe de France jusqu'au 2°tour
- Les Championnats féminins de Ligue et District (à 11, à 9, à 8 et à 7)

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres assistants pour :

- Les Championnats de Ligue R2 (un) et R3
- Les Championnats Nationaux de Foot Entreprise
- La Coupe de France jusqu'au 3°tour
- Les Championnats et Coupes de District



<u>Pôle désignations Compétitions « Jeunes » :</u> Gauthier SAUVAGE

Les Jeunes Arbitres doivent envoyer à Patrick BAILLEUL ET à Gauthier SAUVAGE leurs éventuelles indisponibilités via My FFF ou par mail.

Niveau de Désignations :

/ La C.D.A.C.O. désigne les arbitres pour :

- Les Championnats de Ligue U17R2-U16R2-U15R1-U15R2-U14Ligue
- Les Championnats de District U19 à U13
- La Coupe Gambardella jusqu'au 3°tour
- Les Coupes de la Lique
- Les Coupes de district

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres assistants pour :

- La Coupe Gambardella jusqu'au 5^e Tour
- Le championnat de Ligue U18R1





Commission de District de l'Arbitrage



Désignations « FUTSAL »

<u>Pôle désignations compétitions « Futsal » :</u> Claude DELOUX

Majeur - Arbitrage en duo et Stage obligatoire pour obtention de l'écusson FUTSAL

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres Futsal pour :

- Les championnats de District
- La Coupe de District
- La Coupe Départementale
- Le Challenge Futsal
- La Coupe Nationale Futsal (jusqu'à l'avant dernier tour préliminaire)
- Les tournois Futsal

Désignations « BEACH SOCCER»

<u>Pôle désignations Compétitions « Beach Soccer » :</u> Patrick QUENIART

Majeur - Stage obligatoire pour obtention de l'écusson BEACH SOCCER.

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres BEACH SOCCER sur les rencontres organisées sur le territoire de la Côte d'Opale.

Désignations Matches AMICAUX et Tournois

Cf. page 25





Commission de District de l'Arbitrage



CONSIGNES 2018/2019

<u>1 – Indisponibilités</u>

Méthodologie

- à adresser prioritairement via « My FFF » <u>au minimum **3 semaines**</u> avant la date d'indisponibilité

A la demande de la CRA, nous vous remercions de décocher la case comme indiquée ci-
dessous
FONCTION DE L'UTILISATEUR (ARBITRE)
ARBITRE
NIVEAU LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-France
NIVEAU DISTRICT COTE D OPALE
VOUS ÊTES INDISPONIBLE
Motif Conqés ▼
Rappel:
Convenance personnelle = choix de votre part sur une plage d'arbitrage //Compléter par la CDA
Congés – absence exceptionnel à compléter par l'arbitre
Stage – participation aux stages de catégories, tests, Cap Ligue, Pôle Espoir, à compléter par l'arbitre
Raison médicale (maladie, blessure) – prévenir les désignateurs + joindre le justificatif à Aymeric ANSEL.

Ou à défaut (exceptionnel) par e-mail :

pbailleul@cotedopale.fff.fr ET gsauvage@cotedopale.fff.fr (en copie pour les jeunes)
sous le format suivant :

N° de licence — Nom — Prénom — <u>date d'indisponibilité</u> totale ou partielle (samedi ou dimanche — M ou AM) (exemple — Indisponible le 26 août Matin et 10 septembre Après Midi — QUENIART Patrick 199999999 26/08 M QUENIART Patrick 1999999999 10/09 AM

- toute demande particulière doit se faire obligatoirement PAR ECRIT (mail de préférence)
- bien garder trace des indisponibilités envoyées en cas de non réception du message de la part de la C.D.A.C.O. : les destinataires accuseront réception de vos mails sous 24 heures, si tel n'est pas le cas, merci de bien vouloir retourner celui-ci ou téléphoner, en cas d'urgence.

En cas d'indisponibilité, <u>il reste obligatoire</u> de consulter vos désignations. Si une désignation est prévue à une date où vous vous étiez déclaré indisponible dans les modalités précisées ci-dessous, merci de prendre contact avec le responsable des désignations concerné.



Commission de District de l'Arbitrage



2 – Autour de la Désignation

2.1 Gestion des Absences et des Désistements :

Les pointages seront effectués en milieu de semaine par le personnel du DCO. Chaque mercredi soir, le Secrétaire Général contactera par mail les arbitres absents. Une réponse sera demandée par écrit dans les 48 heures; la Commission étudiera celle-ci et établira chaque lundi soir un P.V.. Ce dernier, recensant les diverses absence et les sanctions s'y rapportant, sera publié sur le site internet du district. Un courriel de la CDA vous sera adressé ainsi qu'à votre club vous indiquant la « sanction » prise en fonction du barème disciplinaire établi dans le Règlement Intérieur commun.

Sans réponse à notre demande d'explication, vous serez convoqué devant la CDA, pour explication, et, vous serez déconvoqué à titre conservatoire.

Les Désistements vont faire l'objet d'un suivi particulier... les récidivistes seront convoqués devant la C.D.A.C.O. pour explication.

2.2 Rythme des désignations

Sauf cas particuliers (coupe) et modifications de dernières heures, et en fonction de votre sérieux, les désignations sont considérées comme définitives le samedi de la semaine S-1 précédent la rencontre (sauf Coupe et les rencontres Jeunes).

Le mardi matin, si vous n'avez pas de désignation et que vous n'avez pas demandé d'indisponibilité, il s'agit peut-être d'un oubli de la part des désignateurs ; vous pouvez envoyer un mail à ceux-ci.

2.3 Remise GENERALE – Remise PARTIELLE – Remise tardive

En cas de remise générale, vous ne pouvez arbitrer que des rencontres ayant fait l'objet d'une information auprès du district et après accord de votre responsable de secteur de la Commission des Arbitres et <u>sur un terrain SYNTHETIQUE</u> (voire stabilisé). Toute rencontre sur herbe est prohibée.

Depuis l'AG du district de DESVRES en automne 2010, les clubs ont la possibilité de « remettre les rencontres » jusque 4 heures avant le coup d'envoi en respectant une procédure précise.

Dans ce cas, seul un appel du membre de Permanence de la CDA ou Dominique HARY, vous autorise à ne pas vous rendre à la rencontre.

L'information apparaitra sur l'espace Désignation (disparition du match) et sur le site du District.

En cas de message et de déplacement de votre part, celui-ci sera à vos frais.

En aucun cas, un membre d'un club ne peut vous « ordonner » de ne pas vous déplacer.



Commission de District de l'Arbitrage



<u>3 – Rapports d'arbitrage</u>

3.1 Compétitions Ligue Jeunes, Seniors, Futsal R1 R2 R3 + Coupe de France / Ligue

En cas de nécessité (exclusion, incident, réserve technique, débordement,...), vous devez utiliser le rapport en ligne de la rubrique téléchargement et adresser un rapport concernant les faits, plus une copie de la F.M.I., rapportés à Mr Bernard DESANTE, représentant de la CRA à la discipline (cra-discipline@lfhf.fff.fr) en stipulant en objet :

Date (AA.MM.JJ) - Catégorie - Division – Recevante Visiteuse Nom arbitre Prénom (Initiale)

Exemple: 18.09.10 Senior R3 LILLE ARRAS LANNOY S.

18.09.10 Jeunes 17R2 LILLE ARRAS ANSEL A.

Après validation par celui-ci par Mr Bernard DESANTE, vous adressez par e-mail le rapport disciplinaire à <u>discipline@lfhf.fff.fr</u> et <u>cra-discipline@lfhf.fff.fr</u>

3.2 Compétitions District.... D1 à D7 + coupes de district

<u>Privilégier l'envoi électronique</u>: gain de temps très utile pour le traitement des dossiers par la Commission de Discipline notamment en cas de « jour férié » et de « pont ». Aucune photo de rapport ne doit être envoyée.

En cas de doute sur la rédaction du rapport (toutes compétitions), prendre contact **UNIQUE-MENT** avec Claude DELOUX, Représentant à la Commission de Discipline, pour valider le rapport avant l'envoi.

Ce rapport d'arbitrage dûment rempli doit être adressé sous 48 heures, conserver une copie :

- par e-mail de préférence à l'adresse suivante : <u>direction@cotedopale.fff.fr</u>
- par courrier : District Côte d'Opale Avenue de Beaupré B.P. 16 62250 MARQUISE

Attention: dans le message adressé avec la pièce jointe correspondante, il est obligatoire de bien spécifier dans l'objet du message la compétition, le match, la date (année.mois.jour) et l'auteur du rapport (exemple: D1 Le Touquet/Guînes 2018.09.24 QUENIART Patrick) Suivant la teneur du rapport et la gravité des incidents relatés, il vous est demandé d'informer immédiatement le Président de C.D.A.C.O. (mail de préférence).

ATTENTION: cette copie ne doit concerner que des faits graves (multiples exclusions, arrêt prématuré de la rencontre, débordements, envahissements du terrain, réserve technique, ...) et non pas des simples faits de discipline.

Le rapport informatisé est accessible sur Internet (format pdf et word) rubrique Téléchargement depuis votre accès individualisé.

4 – Blessure / Maladie

En cas de blessure ou de maladie contractée avant la rencontre, vous devez rentrer immédiatement en contact avec le responsable des désignations (ou appeler la Permanence de la CDA



Commission de District de l'Arbitrage



à compter du **vendredi 20 h**) pour l'avertir de votre impossibilité d'assurer la désignation avant d'adresser **au secrétaire général** (par mail de préférence) le certificat médical justifiant cet empêchement et mentionnant la raison de l'arrêt et la durée de l'indisponibilité.

Ce certificat médical pourra justifier le cas échéant votre situation vis-à-vis du statut de l'arbitrage (envoi par mail de préférence).

NB : en cas de blessure en cours de match, vous devez entrer le plus rapidement possible en contact avec le responsable des désignations tout en respectant le procédé décrit précédemment.

Pour toute blessure ou maladie de plus d'un (1) mois, vous ne serez plus désigné jusqu'à réception de votre certificat de reprise. Le désignateur concerné vous contactera quelques jours avant la fin de l'arrêt pour connaître l'évolution et l'aménagement de votre désignation.

5 – Absence / Retard / Match non joué ou arrêté

Vous devez entrer en contact avec le responsable des désignations concerné en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés en se rendant à la rencontre, d'arrivée trop tardive (match débuté en votre absence), de rencontre arrêtée (quelle qu'en soit la raison) et des cas que vous jugerez nécessaires mais pertinents. Dans tous ces cas, un rapport doit être envoyé au secrétaire général qui transmettra à qui de droit.

6 - Relations avec la C.D.A.C.O.

6.1 Système de communication

Chaque arbitre est doté d'un accès internet pour la consultation de ses désignations. Il est demandé à chaque arbitre d'avoir une adresse mail pour communiquer avec la commission, consultable au moins une fois le vendredi soir.

En cas d'absence de cette adresse électronique ; la Commission se réserve le droit de communiquer par l'intermédiaire de vos clubs (adresse mail sécurisée). Cette saison, comme les saisons passées, les transmissions d'information seront réalisées par mail (envoi de questionnaire, note d'information, invitation stage...) ...merci d'être attentif à votre boîte mail personnelle ou auprès de celle de votre club!

Les mises à disposition de vos questionnaires, corrigés, convocations, ... font l'objet d'un message dans l'espace messagerie de votre accès sécurisé, sur votre boite mail et l'adresse mail du club.

En cas de non réception, il vous est toujours possible de consulter les informations sur le site du district – rubrique ARBITRAGE.



Commission de District de l'Arbitrage



En outre, afin de suivre le nombre de vos matches, la Commission met en ligne, à disposition de tous (arbitres, clubs,...), l'état de vos désignations à date fixe : 31 octobre, 31 décembre, 15 mars, $30 \text{ avril et } 1^{er} \text{ juin}$.

Merci de noter cette information et en informer votre club.

Vos désignations correspondent au nombre en dessous de votre nom.

6.2 Principales coordonnées

Adresse postale:

District Côte d'Opale

Avenue de Beaupré-B.P. 16

62250 MARQUISE

Fax général : 03 21 36 82 20

Tél: 03 21 46 98 98

Ligue des Hauts de France de Football

47, avenue du Pont de Bois - CS 20363

59666 VILLENEUVE D'ASCQ

Fax général : 03 59 08 59 63

Tél: 03 59 08 59 62

6.3 Changement de coordonnées et R.I.B.

En cas de changement de coordonnées (postale, portable, mail, bancaires), il est impératif de communiquer celui-ci au **Secrétaire Général de la CDA** (Patrick QUENIART). Il y a trop de changements de portable, mail ou d'adresse non connus de la Commission et entraînant une perte de temps pour tous. Il en est de même pour les coordonnées bancaires.

Dès connaissance d'une mauvaise coordonnée, vos désignations seront suspendues, et, votre club fera l'objet d'une information via le P.V. hebdomadaire.

7 – Relations avec les autres Commissions

Convocation devant la Commission d'Appel, de Discipline ou d'Ethique

Votre présence est importante...faites votre maximum pour vous y rendre ou tout au moins vous excuser.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire assister devant ces commissions — contact : Patrick QUENIART, votre représentant élu des Arbitres au 06.64.49.47.97.

Présence d'un délégué

En Coupe de France ou sur certaines rencontres, un délégué peut être désigné. Celui-ci doit se présenter à vous et réciproquement.

Il n'est en aucun cas là pour se substituer à votre mission mais pour vous épauler.

8 – Point de Départ des désignations

- Arbitre résidant dans le District : Lieu de l'habitation
- Arbitre résidant hors du District et affilié à un club du district : Adresse du club
- Arbitre résidant hors du District et affilié à un club hors district : Adresse du club le plus proche de votre domicile (appartenant au district Côte d'Opale)



Commission de District de l'Arbitrage



Quelques Rappels Administratifs

1° Réserves Administratives

En aucun cas, l'arbitre ne peut s'opposer au dépôt d'une réserve administrative. Si celle-ci n'est pas déposée avant la rencontre, il précisera sur la feuille de match (FMI ou papier) à quel moment cela a été fait.

Lorsqu'il s'agit d'une réserve portant sur la validité de la licence (<u>suspicion de fausse identité</u>, <u>etc...</u>), l'arbitre est tenu de saisir le listing fourni et de l'envoyer dès le lendemain du match, directement au District (Ligue en cas de compétition de Ligue), accompagnée d'un rapport adressé à la Direction Administrative.

L'arbitre est dans l'obligation de demander aux deux capitaines de signer la feuille, la réserve, ou le responsable d'équipe majeur pour les jeunes (jusque U19 inclus si capitaine mineur). Si l'un d'entre eux refuse de signer, l'arbitre le mentionnera sur la feuille d'arbitrage ainsi que dans son rapport. Il signera également cette réserve.

2° Réserves Techniques

/ **En aucun cas, l'arbitre ne peut s'opposer au dépôt d'une réserve technique**. Merci d'appliquer scrupuleusement les consignes du livre « Le Football et ses règles ».

Un rapport complémentaire doit être transmis au District. Afin que la C.D.A.C.O. ait connaissance rapidement de cette réserve, une copie doit être adressée en même temps au Président de la C.D.A.C.O. Merci d'utiliser le rapport adéquat téléchargeable sur votre espace désignations.

ATTENTION: Une réserve (Administrative ou Technique) peut être annulée par le capitaine majeur ou le dirigeant majeur du club plaignant à la fin de la rencontre. Dans ce cas, bien le noter, sur la feuille de match papier ou informatique rubrique 'observations d'après match', l'annulation de la réserve à indication du moment et de la personne annulant celleci; faire signer l'annulation par les capitaines majeurs et/ou dirigeants majeurs et signer l'observation.



Commission de District de l'Arbitrage

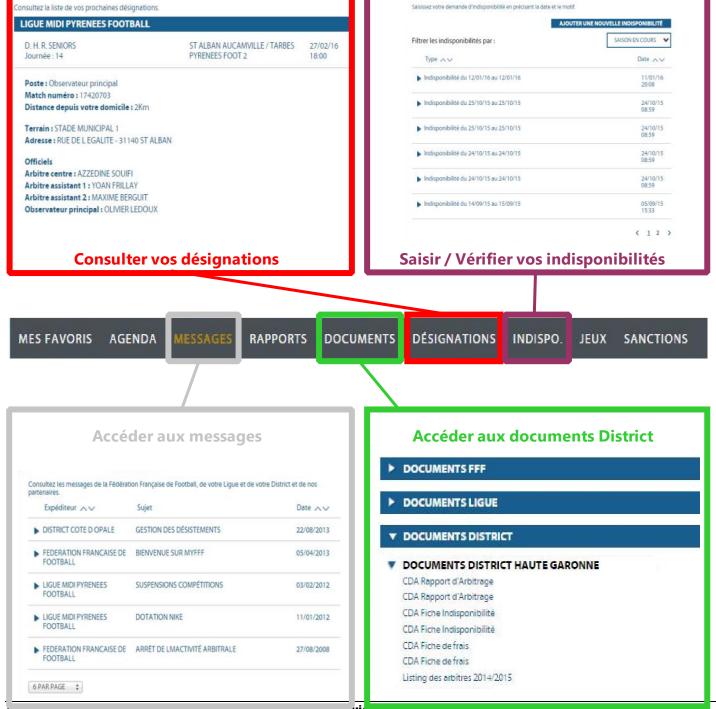


OBSERVATIONS et EXAMENS

Le principe de l'Observation permet à la C.D.A. de suivre ses éléments <u>et détecter vos</u> <u>possibilités pour gravir les échelons.</u>

En fin de Saison, un classement sera établi dans les catégories d'arbitres SENIOR faisant l'objet d'au moins une observation (District 1 à District 4, Assistant District 1), soit pour le, amenant des promotions pour la saison suivante, mais également des rétrogradations.

Le nombre des promotions et des rétrogradations sera communiqué aux arbitres un mois avant la fin du championnat.





District de la Côte d'Opale Commission de District de l'Arbitrage



INDEMNITE DE REPRESENTATION 2018 /2019

Compétitions LIGUE SENIORS	Arbitre	Assistant
Régional 1 *	56,50€	43,00€
Régional 2 *	53,50€	41,00€
Régional 3 *	49,00€	38,50€
Entreprise Ligue	36,50€	25,00€
Régional 1 Féminines *	35,00€	25,00€
Régional 2 Féminines	29,00€	19,00€
Régional 1 Futsal *	39,50€	-
Régional 2 Futsal	38,00€	-
Compétitions DISTRICT SENIORS	Arbitre	Assistant
District 1*	35,00€	27,00€
District 2	34,00€	26,00€
District 3	30,00€	22,00€
District 4	28,00€	20,00€
District 5 – District 6 – District 7	25,00€	17,00€
Féminines District/Départementale	23,00€	17,00€
Futsal (D1 et Coupe de District avec arrêt de chrono) Déplacement seul : 15 €uros	Forfait 35,00€	Forfait 35,00€
Futsal (D2 et Coupe de District sans arrêt de chrono) Déplacement seul : 15 €uros	Forfait 30,00€	Forfait 30,00€
Coupe DEFISPORT +		
Coupe de District autre que DEFISPORT+	Indemnité hiérarchiquem	de l'équipe ent supérieure

Compétitions JEUNES	Arbitre	Assistant
U19 Féminines	29,00€	19,00€
Ligue Challenge U19	28,00€	20,00€
Ligue U18 Régional 1 / U18 Régional 2	28,00€	20,00€
Ligue U17 Régional 1 / U17 Régional 2	27,00€	19,50€
Ligue U16 Régional 1 / U16 Régional 2	27,00€	19,50€
Ligue U15 Régional 1 / U15 Régional 2	26,00€	19,00€
Ligue U14	24,00€	17,00€
District U19	24,00€	17,00€
District U17	23,00€	17,00€
District U16	22,00€	16,00€
District U15 / U14	20,00€	15,00€
District Foot animation	16,00€	10,50€
Féminines à 11	25,00€	17,00€
Féminines à 9 ou à 8 ou à 7	17,00€	





Commission de District de l'Arbitrage

COUPE (gestion Ligue)	Arbitre	Assistant
Coupe de France 1 ^e Tour	38,50€	29,00€
Coupe de France 2 ^e Tour	40,00€	29,00€
Coupe de France 3 ^e Tour	47,00€	36,50€
Coupe de France 4 ^e Tour	47,50€	37,00€
Coupe Gambardella - Niveau Ligue	27,50€	19,00€
Coupe de la Ligue SENIOR 1 ^{er} Phase	41,50€	34,00€
Coupe de la Ligue U18	28,00€	20,00€
Coupe de la Ligue U17	27,00€	19,50€
Coupe de la Ligue U16	27,00€	19,50€
Coupe de la Ligue U15	26,00€	19,00€
Coupe de la Ligue U14	24,00€	17,00€
Coupe Nationale Futsal 4 premiers tours	33,50€	
Coupe de la Ligue Futsal	35,50€	

Indemnité nocturne débutant après 19 heures	
Rencontre en Ligue	10,00€
Rencontre de championnat en district	8,00€

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Les distances sont calculées selon le site internet des désignations.

Rencontres avec paiement par le club :

Indemnité kilométrique est : <u>0,760 €</u> du kilomètre Aller – Indiquer le kilométrage de votre désignation (si papier) / Arrondi à l'€uro le plus proche

0	- €
1	1,0€
2	2,0€
3	2,0€
4	3,0€
5	4,0€
6	5,0€
7	5,0€
8	6,0€
9	7,0€
10	8,0€
11	8,0€
12	9,0€

13	10,0€
14	11,0€
15	11,0€
16	12,0€
17	13,0€
18	14,0€
19	14,0€
20	15,0€
21	16,0€
22	17,0€
23	17,0€
24	18,0€
25	19,0€

26	20,0€
27	21,0€
28	21,0€
29	22,0€
30	23,0€
31	24,0€
32	24,0€
33	25,0€
34	26,0€
35	27,0€
36	27,0€
37	28,0€
38	29,0€

39	30,0€
40	30,0€
41	31,0€
42	32,0€
43	33,0€
44	33,0€
45	34,0€
46	35,0€
47	36,0€
48	36,0€
49	37,0€
50	38,0€
51	39,0€

52	40,0€
53	40,0€
54	41,0€
55	42,0€
56	43,0€
57	43,0€
58	44,0€
59	45,0€
60	46,0€
61	46,0€
62	47,0€
63	48,0€
64	49,0€

Rencontre avec paiement par virement: SENIOR: R1 Masculin et Féminin - R2 Masculin - R3 Masculin - D1

(*) : Les frais sont réglés par virement pour les compétitions les 15 et 30 du mois en Ligue et le selon à rythme à définir en district

La Feuille de Match Informatisée



Commission de District de l'Arbitrage



Avant Match:

- Demander la tablette dès votre arrivée au stade et désactiver le Wifi
- Rubrique « **INFOS ARBITRES** » : <u>vérifier ou modifier les informations synchronisées</u>. Il convient également d'ajouter le délégué au terrain. <u>Attention</u> : Ne pas faire enregistrer

Si le délégué est aussi joueur ou dirigeant présent sur le banc, il faut d'abord le supprimer de la composition puis le mettre comme délégué

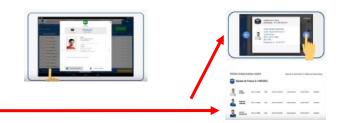
- Donner son mot de passe aux assistants
- Demander aux dirigeants de divulguer le mot de passe « rencontre » à leur capitaine respectif (signature d'avant match)
- Faire signer les capitaines avant match Signer en dernier

L'absence de signature d'un des capitaines entraine automatiquement un match NON JOUE

- Rappeler aux assistants de noter le temps et le n° du remplacé et du remplaçant
- Mettre la tablette en veille
- À la fin de votre échauffement, rappeler les 2 équipes aux vestiaires
- Faire venir dans votre vestiaire :
 - o En catégorie senior : les capitaines d'équipe
 - o En catégorie de jeunes : les dirigeants responsables

Cas particulier : si le capitaine est majeur, c'est à lui de signer la feuille de match

- Leur demander de bien vérifier la composition et la numérotation de leur équipe
- Leur demander de bien vouloir vérifier les identités de l'équipe adverse
 - Dans le cas de l'utilisation de la FMI par : la tablette directement
 - Dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier soit :



- par l'application Footclubs Compagnon sur le smartphone de l'équipe concernée (image en haut à droite)
- par le listing édité par le club concerné (en bas)
- par pièces d'identité et autorisation médicale (voir p.27 et 28)

NB: Dans le cas où la vérification des licences d'une équipe se fait au moyen d'un listing édité par le club, l'arbitre devra IMPERATIVEMENT prendre le document et l'envoyer au District par voie électronique (scan) ou par voie postale dans les 24 heures suivant la rencontre.

 Le capitaine appelle 1 à 1 les joueurs adverses et vérifie visuellement l'identité du joueur



Commission de District de l'Arbitrage



- L'arbitre vérifie la concordance entre les n° inscrit sur la FMI et les n° du maillot porté par les joueurs
- Effectuer la même procédure avec l'autre équipe
- Revenir dans votre vestiaire avec les 2 capitaines (ou 2 dirigeants)
- Demander à chacun s'ils ont des réserves à déposer
- Leur faire signer les compositions d'équipe sur la feuille de match

Après Match:

- Saisir le score final
- Renseigner la participation des remplaçants en notant le n° du remplacé, le n° du remplaçant et le temps.
 - Si le remplaçant n'a pas participé, ne rien faire.
- Etre vigilant sur les faits disciplinaires : ne pas oublier le temps et le motif avant de valider.

Selon le motif de la sanction vous pouvez être amené à détailler dans la case « **OBSER-VATIONS** » ex : CAS > tacle ...

Lors de l'exclusion d'un dirigeant ou d'un entraineur en cours de match, l'arbitre doit compléter la partie « Discipline » de la FMI, rubrique « Autres personnes ». Indiquer les propos dans « informations complémentaires » et utiliser le carton NOIR.

Pour les exclusions, faire un rapport complémentaire dans la case « **OBSERVATIONS** » si vous êtes sur une compétition de Ligue

- Demander aux dirigeants si des joueurs sont blessés. (Ne pas cocher « sorti sur blessure »)
- Prendre les renseignements concernant les exclusions, ... afin d'établir son rapport
- Faire vérifier dans l'onglet « **HISTO** » les faits renseignés, le cas échéant faire les modifications.
- Faire signer les dirigeants ou capitaines
- Clôturer la feuille de match
- Rendre la tablette

Rappels Feuille de Match Informatisée

Match non joué quel que soit la raison :

La FMI doit être complétée (composition des équipes, signatures...) et clôturée avant de remettre la tablette au club recevant.

Si absence d'une équipe, pensez à mettre un second assistant, allez à signature d'avant match, la tablette constatera l'absence d'un club.

Mot de passe :



Commission de District de l'Arbitrage



Il doit être composé uniquement de lettre. Il n'est pas obligatoire de changer votre mot de passe à chaque rencontre.

Onglet « Remplacements »:

Seuls les remplaçants de début de rencontre sont concernés.

Onglet « Faits d'après match » :

Les faits d'après match nécessitant un rapport doivent être retranscrits dans la rubrique



Le refoulement d'un dirigeant doit aussi (en plus de la rubrique discipline) être saisi dans cette rubrique (rapport circonstancié du refoulement)

Ne pas oublier de cocher la case : « rapport suit »

La feuille annexe n'est donc plus utilisée.

Seule la rédaction du rapport reste applicable.

CONSIGNES COMPLEMENTAIRES

En cas de dysfonctionnement, demander au club d'appeler M. Jean Michel HENON A défaut, **il devient de la responsabilité de l'ARBITRE**, de déclencher une feuille de match « papier » (feuille officielle ou feuille papier vierge).

Dans ce cas, il est nécessaire d'adresser un rapport au district (direction@cotedopale.fff.fr) dans les meilleurs délais avec copie à M. Jean-Michel HENON (JHENON@COTEDOPALE.FFF.FR) et Patrick QUENIART (PQUENIART@COTEDOPALE.FFF.FR)

L'arbitre doit mettre tout en œuvre pour que la rencontre soit disputée.



Commission de District de l'Arbitrage



Feuille de Match Papier :

IMPORTANT dans le cas où la FMI n'est pas utilisée,

1 / notifier IMPÉRATIVEMENT sur l'annexe, la cause de la non utilisation de la tablette 2/ informer par mail Patrick QUENIART (PQUENIART@COTEDOPALE.FFF.FR) et Jean-Michel HENON (JHENON@COTEDOPALE.FFF.FR) de l'établissement d'une feuille de match papier

La rédaction ne peut se faire si les clubs ne peuvent fournir les éléments de vérification des identités et des aptitudes médicales des acteurs.

Vérifier les informations matchs (date - horaire) et corriger si nécessaire

Dans la case réservée aux officiels

Inscrire les noms et prénoms des officiels désignés
 Paire inscrire :

les arbitres assistants bénévoles (en indiquant leur club sous le nom) le délégué de terrain N.B.: ces 3 personnes doivent vous présenter impérativement leur licence via l'application foot compagnon ou le listing fourni par le club.

Nº licence ou C.I. bén. Oft.	Nom, Prénom, Localité	Distance Frais
Arbitre		km
		€
Arb. Assistant		km
Arb. Assistant		krr
Délégué(s)		km
		10 mm

Au niveau des 2 équipes

 Vérifier l'inscription des noms, prénoms et n° de licences des joueurs, dirigeants, assistants et délégués à la police

Avec les 2 capitaines (ou dirigeants responsables en jeunes)

Aller faire l'appel des joueurs dans les vestiaires des équipes
 Si pièces d'identité pour des joueurs : voir particularités - Feuille de match papier



Commission de District de l'Arbitrage



Demander sils ont des réserves, 'ils en ont leur faire inscrire surannexe et signer

Faire signer les compositions équipe aux capitaines (ou dirigeants responsables en jeunes) FEUILLE DE MATCH

Pour les matchs de catégorie de jeunes : faire entourer le n° du capitaine et vérifier que le nom inscrit dans la case des signatures est celui du dirigeant responsable (sauf lorsque le capitaine est majeur)

APRÈS LA RENCONTRE

Notifier sur la feuille de match

Le score (en lettres et chiffres) si le match s'est terminé

Si la rencontre n'a pas débutée ou n'a pas eu sa durée règlementaire : l'indiquer avec la (les) raison(s) dans la case observations d'après match de l'annexe à la feuille de match

Les sanctions disciplinaires

Cocher la ou les cases correspondant aux sanctions prononcées aux joueurs Inscrire dans la case le motif de la sanction attribuée + minute d'attribution

Dans le cas d'un carton blanc noter uniquement CB + minute d'attribution Pour tout comportement antisportif : indiquer également le type de faute commis (tacle, charge, main...) Indiquer le total des cartons en bas de chaque colonne

Les remplacements

Noter dans la case en face du joueur : a joué / n'a pas joué

Les blessures

Cocher la case blessé (colonne verte) et indiquer l'endroit de la blessure

Cocher la case correspondante concernant la présence ou non d'une annexe



Commission de District de l'Arbitrage



Observations d'après match

- Si des observations doivent être notifiées par l'arbitre, les inscrire dans la case observations d'après match de l'annexe
- Doivent être noté brièvement dans cette case :
- * En cas d'incidents ou faits anormaux qui se sont déroulés avant, pendant ou après la rencontre (bagarre, vol...)
- Si un club souhaite écrire des observations :

L'arbitre doit demander avant ce que le club souhaite inscrire

S'il s'agit de réserves administratives d'après match : les laisser inscrire eux même

S'il s'agit de problèmes d'autres ordres, l'arbitre notifiera lui-même les faits

Cas particulier lorsqu'il s'agit de faits qui concerne la prestation de l'arbitre au regard d'une équipe : Notifier cette remarque dans la case d'observations d'après match

Faire signer les personnes habilités (seulement si des observations ont été notées)

En cas de réserves techniques

 Noter les réserves techniques éventuellement posées pendant la rencontre et faire signer
 Les 2 capitaines (ou dirigeants responsables en jeune)
 L'assistant présent lors du dépôt (adverse au plaignant en cas de bénévole)



Signatures d'après match

L'arbitre

Lire et montrer aux responsables toutes les informations inscrites après match
 Score

Faits de jeu : sanction(s) disciplinaire(s), remplacement(s), blessé(s)

Annexe à la feuille de match... 2

Faire signer les 2 capitaines (ou dirigeants responsables en jeunes)

Dans le cas où une équipe est partie sans avoir signer, l'indiquer sur la feuille de match à la place de la signature.

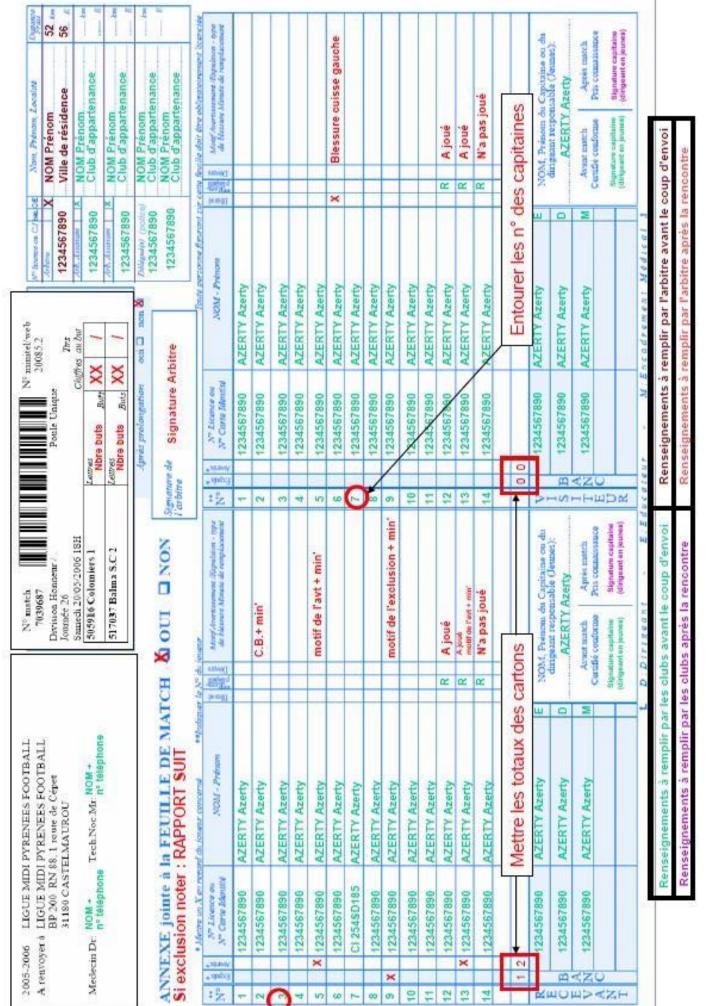
En senior, possibilité de faire signer une autre personne que le capitaine, sous réserve qu'elle soit majeure, inscrite sur la feuille de match, et d'indiquer son nom au-dessus de la signature

- Signer dans la case signature de l'arbitre
- Donner les parties blanche et rose de la feuille de match au club recevant, la partie jaune au club visiteur 2 Envoyer votre rapport d'arbitrage dans les 24 heures au District.



Commission de District de l'Arbitrage







Commission de District de l'Arbitrage



PROCEDURE POUR LES PIECES D'IDENTIITE

Pour pouvoir participer à une rencontre, tout joueur doit présenter sous format dématérialisé sa licence de la saison en cours au moyen de l'application Foot compagnon (via smartphone) ou du listing édité par le club (avec photo des joueurs)

À défaut de présentation par un de ces 2 moyens, uniquement lors d'une feuille de match papier, il pourra participer s'il présente IMPÉRATIVEMENT sous format papier les 2 documents suivants :

- Une autorisation médicale (voir explications ci-dessous)
- Une pièce d'identité comportant OBLIGATOIREMENT une photo (voir procédure ci-dessous)

AUTORISATION MÉDICALE

Pour pouvoir jouer avec une pièce d'identité, le joueur doit fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du football (**doit comporter : NOM du médecin, date de l'examen, signature et tampon du médecin)

Si des réserves sont déposées sur l'autorisation médicale, l'arbitre doit saisir le document et le retourner à l'organisme responsable de la compétition.



Commission de District de l'Arbitrage



<u>PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D</u>'IDENTITÉ

SI PIÈCE D'IDENTITÉ OFFICIELLE :

Les pièces d'identité officielles sont les suivantes :

Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire, Carte de séjour ou carte de résident en France, Permis de chasse, Carte professionnelle délivrée par la préfecture ou un ministère (carte de police, militaire...)

Une fois l'appel effectué dans les vestiaires par le capitaine adverse (ou dirigeant responsable en jeunes), rendre en main propre la pièce d'identité officielle au joueur. Il est INTERDIT de confisquer une pièce d'identité officielle.

SI PIÈCE D'IDENTITÉ NON OFFICIELLE :

Une pièce d'identité non officielle peut être :

- une carte délivrée par un organisme public ou privé comportant OBLIGATOIREMENT une photo incluse dans le document exemple de cartes : étudiant/lycéen, transport/SNCF..., vitale (avec photo du joueur), le livret de famille n'est pas valable (pas de photo incluse)
- une photocopie de pièce d'identité officielle avec photo reconnaissable

Procédure spéciale à effectuer :

- Faire venir, avant l'appel des joueurs, le joueur concerné par une pièce d'identité non officielle et son capitaine (ou dirigeant)
- L'informer que si des réserves sont posées sur lui, vous serez dans l'obligation de confisquer sa pièce d'identité
- > S'il ne peut vous la laisser dans le cas de réserve : signifier qu'il ne peut pas participer au match, l'enlever de la composition d'équipe, et lui rendre sa pièce
- S'il peut vous la laisser dans le cas de réserve : le joueur peut jouer
 - Si des réserves ont été déposées : conserver la pièce d'identité non officielle et l'envoyer dans les 24 heures à l'organisme responsable de la compétition
 - S'il n'y a pas eu de réserves déposées contre lui : lui rendre en main propre la pièce d'identité non officielle après avoir clôturer la feuille de match



Commission de District de l'Arbitrage



MATCHS AMICAUX

Référent: Aymeric ANSEL

La C.D.A.C.O. désigne les arbitres des tournois sur le secteur de la Côte d'Opale ainsi que les arbitres pour les matches amicaux déclarés auprès du district (équipe de niveau district) ou de la Ligue (équipe de niveau Ligue), avec dérogation de la CRA.

Ces désignations seront effectuées par mail ou par téléphone par Aymeric ANSEL, Patrick BAILLEUL, Gauthier SAUVAGE, Francis FRAMMERY (Canche Authie), Philippe MORIN DE LA MARE (Calais), Patrick QUENIART (Boulogne) ou Claude DELOUX (Saint —Omer).

En aucun cas, votre Président de club peut vous convoquer !!!!

En résumé...

Un arbitre n'est pas autorisé à diriger une rencontre amicale sans autorisation de la C.D.A.

Quand il y a au moins une équipe de niveau fédéral (jeune ou senior) la désignation dépend de la D.T.A ou la C.R.A par délégation.

Quand il y a au moins une équipe R1, la désignation dépend de la C.R.A.

Quand la rencontre oppose deux équipes de Ligue (R2-R3) ou de District, la désignation dépend de la C.D.A.

	Indemni	té de l' :	Catégorie de :		
Niveau du Match	Arbitre	Arbitre Assistant	Arbitre	Arbitre assistant	
Match avec une équipe de R2	30 €	20 €	Désignation CRA Délégation possible	AAD1 / AAD2 / D1 / D2	
Match avec une équipe de R3	25 €	15 €	Ligue / Candidat Ligue / Toutes cat		
Autres matchs (Equipes Districts)	20 €	10 €	Toutes catégories	Toutes catégories	

Indemnité Kilométrique au 1er Juillet 2018

Maximum: 20€

Barème District

Notre but est de vous faire officier en trio lors de ces rencontres sur les matches amicaux avec des clubs de Ligue ou de 1er niveau de district.

Merci de respecter ce barème.





Commission de District de l'Arbitrage



Arbitre Agressé... Comment réagir ?

Lorsqu'un arbitre est victime d'une agression de la part d'un joueur ou de toute autre personne, pendant la rencontre, après le match dans l'enceinte du stade ou lorsqu'il quitte le stade pour rejoindre le véhicule, il y a lieu d'agir de la manière suivante :

- 1- Essayer d'identifier le coupable ou de prendre en compte tous les éléments qui permettront de le retrouver. Si le fait se produit pendant le match, celui-ci sera arrêté.
- 2- Si nécessaire, et dans le cas où votre sécurité est mise en danger, demander aux dirigeants du club local d'appeler l'autorité de police ou de Gendarmerie. A défaut, si vous possédez un portable, appelez directement le 17.
- 3- Prendre contact, dès que possible, avec Aymeric ANSEL, pour relater les faits.
- 4- Le dépôt de Plainte : Il peut se faire auprès de l'autorité de police ou de gendarmerie locale ; à défaut, celle de votre localité.

Le motif de ce dépôt de plainte sera : « Violences volontaires à l'encontre d'une personne chargée d'une mission de service public » - Art 221-4 et suivants du Code Pénal

En principe, la personne chargée de recevoir la plainte ne peut refuser de mentionner cet élément.

Si toutefois, cela devait se confirmer, deux solutions possibles :

--- Lui présenter l'article du Code du Sport suivant :

Article L.223-2 du Code du Sport : Mission de service public (Loi n° 2006-1294 du 23 Octobre 2006),

Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13, et 433-3 du Code Pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.

—A défaut, écrire au Procureur de la République en demandant la requalification des faits et la prise en compte cette notion de «mission de service public». (par lettre recommandée avec accusé de réception)

Pensez à joindre avec votre rapport :

- Document relatant le dépôt de plainte,
 Une copie de votre dépôt de plainte doit vous être remise. On ne peut vous refuser la délivrance de ce document. (Article 15-3 du Code de Procédure Pénale)
- Photo(s) si agression physique,
- Certificat médical avec ou sans I.T.T
- (Attention le rapport d'expertise rédigé par un médecin légiste ne vous sera pas remis mais joint à votre plainte, inutile d'en demander copie)
- Nom, prénom et qualité des éventuels témoins



Commission de District de l'Arbitrage



Arbitre ou Assistant blessé...

(Hors cas d'agression où le match est arrêté) <u>Rencontre en Trio Officiel</u>

1° Arbitre Blessé:

Le remplacement s'effectuera par l'assistant ayant le grade le plus élevé au jour du match ou celui ayant évolué au plus haut niveau en Ligue ou en District, en cas de catégorie identique.

Qui prend la place de l'assistant?

- 1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
- 2. Un arbitre assistant officiel désigné
- 3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant à jour médicalement (District)
- 4. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur à jour médicalement (District)

En cas d'absence dans le stade, des 4 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence est validée.

2° Arbitre Assistant Blessé:

- 1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
- 2. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant à jour médicalement (District)
- 3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur à jour médicalement (District)

En cas d'absence dans le stade, des 3 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence est validée médicalement.

A défaut, tirage au sort pour désigner un bénévole licencié des clubs en présence (avec certificat médical).

En cas de blessure de l'Arbitre suivi de celle de l'Assistant 1, le second Assistant remplace ceux-ci au centre, même s'il (elle) a le titre d'Arbitre Assistant Spécifique, <u>sauf s'il est mineur.</u>

Assistants présents	Remplacé par
1 central et 1 A.A. spécifique	Le central
Deux arbitres centraux	Le central le plus gradé (cf. page 6) Ou si même niveau, le plus ancien dans la catégorie
2 A.A. spécifique	Le dernier ayant évolué au centre
Un AA et un JAD n'officiant pas au centre en Senior	L'arbitre assistant
Un JAL ou candidat JAL et un A.A. spécifique	Le JAL ou Candidat JAL si majeur
Un JAL ou Candidat JAL et un JAD	Le JAL ou Candidat JAL
Un AA spécifique et un JAD offi- ciant au centre en Senior	Le JAD

Attention:

L'assistant n°1 ne doit pas obligatoirement être celui qui se trouve côté banc de touche!



Commission de District de l'Arbitrage



Rencontre avec Arbitres Assistants Bénévoles

1° Arbitre Blessé:

Le remplacement se fera dans l'ordre suivant :

- 1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
- 2. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant médicalement apte (District)
- 3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur médicalement apte (District)

En cas d'absence dans le stade, des 3 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence comporte la notion de fourniture d'un certificat médical de non contre-indication. Cette personne pouvant être un assistant.

2° Arbitre Assistant Blessé:

Même ordre que ci-dessus.

Arbitres Assistants bénévoles

Pour les rencontres de District, le bénévole devra être à jour médicalement :

Si un certificat médical a été fourni lors de la demande de licence, cela est inscrit sur la licence, consultable sur FOOTCOMPAGNON ou sur le listing fourni par le club, « CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION FOURNI » (Idem sur la licence d'arbitre ou de joueur).

Dans le cas contraire la personne doit présenter un certificat d'aptitude à l'arbitrage (nom, prénom, nom et signature manuscrite du médecin, cachet du médecin et date de délivrance de ce certificat); ce certificat n'est pas nécessaire si la personne présente une licence de joueur ou d'arbitre officiel.

Pour les rencontres de Ligue, l'arbitre ou l'arbitre assistant bénévole n'a pas d'obligation de présenter un certificat médical d'aptitude.

Règlement en district

Lors de la saison 2008/2009, réunion du 2 septembre 2008, il a été décidé et acté que les arbitres assistants, même bénévoles, ne changent plus de position pendant la durée de la rencontre avec comme principe.

Les assistants prennent leur ATTAQUE en première période.

Il a été constaté trop de non-respect de cette règle.

Cet état de fait constaté sera sanctionné lors d'une observation (non-respect des consignes)



Commission de District de l'Arbitrage



Pratiques masculines herbe dans notre District

Appellation compétitions	U13	U14	U15	U16	U17	U19	Senior
Mixité	oui	oui	oui	non	non	non	non
Licenciés concernés	U12-U13- U12F-U13F	U14-U14F	U14-U15- U14F-U15F	U15-U16	U16/U17	U18-U19	U19, U20, senior, senior vétéran
Egalement autorisés	U11-U11F* dans la limite de trois sur la feuille de match U14F sans limite de nombre	U13-U13F* sans limite de nombre. U12 (F) dans la limite de trois sur la feuille de match. U15F sans limite de nombre	U13-U13F* dans la limite de trois sur la feuille de match.	U14* sans limite de nombre si pas d'équipe U15 dans le club	U15* sans limite de nombre si pas d'équipe U16 dans le club	U17* sans limite de nombre si pas d'équipe U17 dans le club	U18* sans limite de nombre U17** sans limite de nombre
Pratiques	8x8	11x11	11x11 par dérogation 8x8	11x11	11x11	11x11	11x11
Aire de jeu	½ terrain	terrain	terrain (11x11) ½ terrain (8x8)	terrain	terrain	terrain	terrain
But	6mx2m	7,32mx2,44m	7,32mx2,44m (11x11) 6mx2m (8x8)	7,32mx2,44m	7,32mx2,44m	7,32mx2,44m	7,32mx2,44m
Temps de jeu	2x30 minutes	2x40 minutes	2x40 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes

^{* :} si autorisé médicalement à jouer en catégorie supérieure

Dominique Hary, Président de la Commission de Gestion des Compétitions

Pratique féminines sur herbe

Appellation compétitions	Coupe de France	Sénior D1 / D2	Sénior R1 R2	Sénior District D1 D2	U19 à 11	Sénior à 8	U19 à 7
Gestion de la compétition	Ligue →4°Tour	FFF	Ligue	District	Ligue	District	Ligue
Pratiques		11x11					7x7
Minimum autorisé	8				7	7	
Remplaçantes sur feuille	3	5	3	3	3	3	3
Remplacements autorisés*	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR
Aire de jeu	Terrain Terrain à effe					effectif réduit	
Temps de jeu	2x45 2x 40				2x45	2x35	
Ballons	N°5					N°4	

^{** :} si autorisé médicalement à jouer en senior suite à une visite avec un médecin fédéral et surclassement validé par la Ligue.



Commission de District de l'Arbitrage



Les Contacts Clés ...

Organisation	et Relation avec la Commission Médic	cale			
Aymeric ANSEL		i : 06.08.89.83.40	Mail : aansel@cotedopale.fff.fr		
Secrétaire Gén	éral (Mise à jour Coordonnées Gestion a	les absences à match)			
Patrick QUENIART		: 06.64.49.47.97	Mail : pqueniart@cotedopale.fff.fr		
Secrétaire tech	nnique (envoi des convocations aux stage	s, questionnaires (envoi – note),)			
Cédric LO	ZINGOT	i : 06.76.54.37.64	Mail : clozingot@cotedopale.fff.fr		
Pôle Désignati	ons				
Sénior	Patrick BAILLEUL	ê : 06.45.19.90.85	Mail : pbailleul@cotedopale.fff.fr		
Jeunes	Gauthier SAUVAGE	06 64 10 09 06	Mail : gsauvage@cotedopale.fff.fr		
Futsal	Claude DELOUX	06.82.33.58.17	Mail : claude.deloux@orange.fr		
Désignation de	es Accompagnateurs				
Francis FRAMMERY		06.87.54.24.20	Mail : frammery.francis@wanadoo.fr		

La commission est à votre écoute pour tous les problèmes rencontrés. Cela dit, le téléphone est à utiliser avec <u>Modération…et Respect</u>

Les Appels nécessitent une URGENCE PARTICULIERE ...

Rappelez-vous que vos dirigeants ont aussi droit à une vie privée! D'autre part, contrairement au mail, il ne laisse pas de trace écrite. Si votre problème n'est pas urgent, écrivez.

En conclusion, utilisez le téléphone en cas de force <u>MAJEURE et toute demande doit être</u> <u>écrite (mail ou fax)</u>

<u>Désistements</u>

A partir du VENDREDI 20 heures, vous devez contacter la PERMANENCE de la CDA au 06.95.54.24.17

(pas de SMS ou de mail)